

FICHE TECHNIQUE : PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI (POE)

Objectifs

Permettre aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée auprès de Pôle emploi.

Public

Tout demandeur d'emploi inscrit.

Formation

La durée de formation est de 400 heures maximum.

Le montant de l'aide forfaitaire versée par Pôle emploi est de :

- 5 € TTC/ h pour une formation réalisée par l'organisme de formation interne à l'entreprise
- 8 € TTC/ h pour une formation réalisée par un organisme de formation externe à l'entreprise.

Employeur

L'entreprise s'engage à conclure :

- un CDI
- un CDD de 12 mois minimum
- un contrat de professionnalisation à durée indéterminée.

Si le contrat de travail est à temps partiel, il doit être égal à au moins 20 heures par semaine.

Statut du bénéficiaire

Stagiaire de la formation professionnelle

- pour les demandeurs indemnisés : ils perçoivent l'aide au retour à l'emploi (AREF)
- pour les demandeurs non indemnisés : ils perçoivent une rémunération de formation Pôle emploi (RFPE)

- possibilité de l'Aide aux Frais Associés à la formation (AFAF) pour le transport, repas, hébergement.